

Commission laïcité

Au cœur des valeurs citoyennes de la République française, la laïcité a pour fonction d'assurer la vie pacifiée de la société, quel que soient les croyances religieuses, ou l'absence de croyance, de ses membres. Elle garantit à chacun la liberté de conscience et l'égalité des droits. Elle impose à l'Etat la neutralité et l'égalité de traitement des différentes religions.

Instaurée en France par la loi de 1905, la laïcité demande à être évoquée chaque fois qu'une communauté religieuse tente de tirer des avantages particuliers d'une situation nouvelle, ou se trouve mise à l'index par l'évolution du monde et les violences qui l'accompagnent. Le vaste mouvement de rappel à l'ordre citoyen qui a accompagné l'émergence de tendances radicales depuis quelques années met au premier plan le respect de la laïcité.

Citoyenneté Active Lorraine a choisi la laïcité, d'une part comme sujet privilégié de réflexion et d'approfondissement dans les circonstances troublées que vit la France depuis début 2015, d'autre part comme champ d'intervention pour des actions auprès d'institutions éducatives qui solliciteraient l'association. La mise en œuvre de telles actions suppose dans tout les cas un travail préliminaire d'explicitation entre l'organisme demandeur et la commission laïcité.

Alain MAILFERT, mars 2016